



**République de Côte d'Ivoire**

**Union - Discipline - Travail**

**Porte-parolat du Gouvernement**

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 18/06/2014**

Le mercredi 18 juin 2014, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10 h30 à 12h30, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence effective de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'État.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants:

A/-Mesures Générales

– Projets de décrets

B/-Mesures Individuelles

C/-Communications

D/-Divers

**A/ - MESURES GENERALES**

**PROJETS DE DECRETS**

**1-Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle, le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, le Ministère de la Fonction Publique et de la**

## **Réforme Administrative et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret relatif au régime de la quotité cessible et de la quotité saisissable.

Dans le cadre des procédures de saisie de rémunération, ce décret institue une quotité saisissable unique fixée à 33% du salaire, y compris les accessoires de rémunération. Il modifie par ailleurs la quotité cessible, dont le taux applicable, auparavant de 33%, sera désormais variable en fonction du revenu, de 35 à 57%.

Cette mesure vise à favoriser l'accroissement de la capacité d'emprunt des salariés et des retraités auprès des banques et établissements financiers.

## **2-Au titre du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME ;**

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National des Exportations, en abrégé CNE.

Le CNE est un organe consultatif qui intervient auprès du Gouvernement et du secteur privé, sur les questions liées à la stratégie nationale d'exportation. Il assure la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'exportation.

La création de cette institution traduit la volonté du Gouvernement d'accroître le volume des exportations ivoiriennes afin de tirer le meilleur profit des opportunités offertes par les marchés régionaux et internationaux.

## **3-Au titre du Ministère de l'Industrie et des Mines, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté quatre décrets :

- un décret portant attribution d'un permis de recherche minière à la Société RESOLUTE COTE D'IVOIRE SARL, dans le Département de Didiévi ;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche minière dénommé « TENGRELA SUD » à la Société RANDGOLD RESOURCES CI SARL, dans le Département de Tengréla ;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche minière dénommé « KOUASSI-DATEKRO NORD » à la Société RANDGOLD RESOURCES CI SARL, dans le Département de Sandégué ;
- un décret portant attribution d'un permis de recherche minière à la Société GRYPHON MINERALS COTE D'IVOIRE SARL, dans le Département d'Odienné.

Ces quatre permis portent sur la recherche de l'or et sont valables pour une période de quatre ans.

## **B/-MESURES INDIVIDUELLES**

1-Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté un décret portant nomination de payeurs de Région à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Ainsi sont nommés :

- Madame AHUIA née Djomassa Viviane OUATTARA, Administrateur des Services Financiers, matricule 253 249-Y, en qualité de Payeur de la Région de l'Agneby-Tiassa ;

- Monsieur OUATTARA Tidiane, Administrateur des Services Financiers, matricule 265 383-B, en qualité de Payeur de la Région du Bafing ;
- Monsieur OUEDRAOGO Ousmane, Administrateur des Services Financiers, matricule 270 627-Q, en qualité de Payeur de la Région de la Bagoué ;
- Monsieur LOUA Wohi, Administrateur des Services Financiers, matricule 275 905-H, en qualité de Payeur de la Région du Bélier ;
- Monsieur YAO Kouassi Rachel, Administrateur des Services Financiers, matricule 141 520-U, en qualité de Payeur de la Région du Béré ;
- Monsieur COULIBALY Dolourou, Administrateur des Services Financiers, matricule 204 645-M, en qualité de Payeur de la Région du Bounkani ;
- Monsieur BOSSON Kouamé Jacques, Administrateur des Services Financiers, matricule 265 561-D, en qualité de Payeur de la Région du Cavally ;
- Monsieur Mahamed DIAWARA, Administrateur des Services Financiers, matricule 275 899-B, en qualité de Payeur de la Région du Folon ;
- Monsieur KOFFI Kraba Gilles, Administrateur des Services Financiers, matricule 266 405-B, en qualité de Payeur de la Région du Gbêkê ;
- Monsieur ESSEHIN N'guessan Justin, Administrateur des Services Financiers, matricule 265 568-L, en qualité de Payeur de la Région du Gboklé ;
- Monsieur FOUHO Mahoto Ernest, Administrateur des Services Financiers, matricule 279 137-A, en qualité de Payeur de la Région du Gôh ;

- Monsieur KOUASSI Kouassi Norbert, Administrateur des Services Financiers, matricule 225 302-A, en qualité de Payeur de la Région du Gontougo ;
- Monsieur KOI Koutoua André, Administrateur Civil, matricule 118 446-X, en qualité de Payeur de la Région du Guémon ;
- Monsieur N'DA Koman Jean-Paul, Administrateur des Services Financiers, matricule 149 608-Z, en qualité de Payeur de la Région du Hambol ;
- Monsieur ABLEDJI Emmanuel Mathias, Administrateur des Services Financiers, matricule 204 629-M, en qualité de Payeur de la Région du Haut-Sassandra ;
- Monsieur BOUABRE Séri Bruno, Administrateur des Services Financiers, matricule 240 000-W, en qualité de Payeur de la Région de l'Iffou ;
- Monsieur Evariste Moineau YAPI, Administrateur des Services Financiers, matricule 246 652-M, en qualité de Payeur de la Région de l'Indenié-Djuablin ;
- Monsieur KONGO Konan Jean-Paul, Administrateur des Services Financiers, matricule 279 335-Q, en qualité de Payeur de la Région du Kabadougou ;
- Madame ANOMA née SYLLA Aïssatou, Administrateur des Services Financiers, matricule 256 216-A, en qualité de Payeur de la Région des Grands Ponts ;
- Madame GNALI née Arlette Rita LAVRI, Administrateur des Services Financiers, matricule 265 335-A, en qualité de Payeur de la Région du Lôh-Djiboua ;
- Monsieur SORO Dokatiéné, Administrateur des Services Financiers, matricule 204 341-L, en qualité de Payeur de la Région de la Marahoué ;

- Madame KOUADIO née KOUAME N'dry Elisabeth, Administrateur des Services Financiers, matricule 241 146-D, en qualité de Payeur de la Région de la Mé ;
- Monsieur AMANI Yao Joseph, Administrateur des Services Financiers, matricule 246 672-R, en qualité de Payeur de la Région du Moronou ;
- Monsieur KOUASSI Yao Edmond, Administrateur des Services Financiers, matricule 132 415-E, en qualité de Payeur de la Région de la Nawa ;
- Madame AGUI née SERI Marie Lydie, Administrateur des Services Financiers, matricule 256 175-H, en qualité de Payeur de la Région du N'zi ;
- Monsieur BAYAKI Moussa, Administrateur des Services Financiers, matricule 266 419-G, en qualité de Payeur de la Région du Poro ;
- Monsieur Thierry Pacôme KOUADIO, Administrateur des Services Financiers, matricule 252 161-F, en qualité de Payeur de la Région de San-Pedro ;
- Madame MELESS née KOUAME Akissi Elisabeth, Administrateur des Services Financiers, matricule 239 442-C, en qualité de Payeur de la Région de Sud-Comoé ;
- Monsieur Soumaïla TOURE, Administrateur des Services Financiers, matricule 234 836-J, en qualité de Payeur de la Région du Tchologo ;
- Monsieur BLA Kouassi, Administrateur des Services Financiers, matricule 265 578-N, en qualité de Payeur de la Région du Tonkpi ;
- Monsieur GAWA Djétou Jean, Administrateur des Services Financiers, matricule 245 145-G, en qualité de Payeur de la Région du Worodougou.

2-Au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à la nomination de Monsieur KPANGNI Moro Albert, en qualité de Directeur de Cabinet du Ministre.

3-Au titre du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à la nomination de Madame KROU épouse ADOHI Adjo Viviane, en qualité de Directeur de Cabinet du Ministre.

## **C/ - COMMUNICATIONS**

**1-Au titre du Premier Ministre, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Sur présentation du Premier Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à la réunion de lancement de la revue annuelle des Réformes, Politiques, Programmes et Projets communautaires au sein de l'UEMOA, qui aura lieu du 20 au 21 juin 2014 à Cotonou (Bénin).

Monsieur le Premier Ministre conduira la délégation ivoirienne à cette réunion qui se tient à l'invitation de M. Boni YAYI, Président de la République du Bénin et Président en exercice de l'UEMOA, et dont l'objet est d'accélérer l'application des réformes entreprises au plan

communautaire. Cette réunion préparatoire devra également mettre à la disposition des Chefs d'Etat de l'Union, des informations précises sur le niveau d'application des actes communautaires de façon à accélérer et à faciliter la réussite du processus d'intégration.

A cette occasion, Monsieur le Premier Ministre fera le point de la mise en œuvre par la Côte d'Ivoire desdites réformes.

**2-Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, en liaison avec le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à l'état de mise en œuvre des Réformes, Politiques, Programmes et Projets Communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire.

En prélude à la réunion de lancement de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'UEMOA qui se tiendra du 20 au 21 juin 2014 à Cotonou (Bénin), réunion à laquelle notre pays prendra part, il a été procédé à l'état des lieux de la mise en œuvre desdites réformes en Côte d'Ivoire. L'évaluation menée par la commission de l'UEMOA a porté sur les réformes concernant la gouvernance économique ainsi que sur la convergence, le marché commun et les politiques sectorielles. Le taux de réalisation de la Côte d'Ivoire est estimé à 42% en 2013, et est supérieur à la moyenne communautaire.

Aussi le Gouvernement entend-il accélérer les réformes en cours, notamment celles concernant les diligences non-encore transposées par la Côte d'Ivoire.

**3-Au titre du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Sur présentation du Ministre d'Etat, le Conseil a adopté une Communication relative à la visite officielle en Côte d'Ivoire de S.E.M. Avigdor LIEBERMAN, Vice-Premier Ministre, Ministre Israélien des Affaires Etrangères, qui s'est déroulée du 12 au 14 juin 2014.

Cette visite officielle, qui s'inscrit dans la dynamique de repositionnement de notre pays sur la scène internationale, a été l'occasion pour le Vice-Premier Ministre israélien de s'entretenir avec les autorités de notre pays sur des questions d'intérêt commun.

#### **4-Au titre du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme ;**

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à l'état d'avancement de la phase d'enquête du recensement du patrimoine immobilier de l'Etat.

L'opération de recensement du patrimoine immobilier de l'Etat lancée en août 2012 se déroule convenablement. Au stade actuel de ce recensement, une phase d'investigation approfondie a été initiée en vue de rechercher et de récupérer les biens bâtis appartenant à l'Etat, usurpés ou illicitement vendus. Une cartographie des localités à forte concentration de bâtiments administratifs a été établie, et les enquêtes ont démarré.

Aussi, le Conseil a instruit les Ministres concernés à l'effet de faire aboutir dans les meilleurs délais ce projet qui, à terme, devrait permettre à l'Etat de ramener dans son patrimoine, des bâtiments ayant fait l'objet d'occupation et d'appropriation illicites, ou de transactions frauduleuses.

#### **5-Au titre du Ministère de la Culture et de la Francophonie, en liaison avec le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, le Ministère auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget ;**

Sur présentation du Ministre, le Conseil a adopté une communication relative à la présentation et à l'adoption du budget de fonctionnement 2014 du Comité National des Jeux de la Francophonie Côte d'Ivoire/Abidjan 2017 (CNJF).

La Côte d'Ivoire, en sa qualité de pays hôte des prochains jeux, a matérialisé son engagement vis-à-vis de la communauté francophone à travers la signature d'un cahier des charges le 7 avril 2014 à Paris (France). Ainsi, en vue de l'exécution du plan d'action 2014 de ce cahier

des charges, le Conseil a approuvé le budget de fonctionnement du CNJF pour l'année 2014, qui s'élève à 799 159 000 francs CFA.

## **D/ - DIVERS**

Le Conseil a entendu une communication du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité relative à la réforme de la Commission Electorale Indépendante (CEI). Après avoir pris acte du rejet par le Conseil Constitutionnel d'une requête introduite par un groupe de députés sur la conformité de la loi sur la réforme de la CEI avec la Constitution ivoirienne, le Conseil des Ministres a adopté le chronogramme de la mise en place de la CEI.

Les points saillants de ce chronogramme sont les suivants ;

- promulgation par le Chef de l'Etat, ce mercredi 18 juin 2014, de la Loi sur la réforme de la CEI ;
- désignation par les institutions concernées, de leurs représentants à la CEI, adoption par le Conseil des Ministres du décret portant composition de la CEI et réunion de prise de contact avant la mi-juillet 2014 ;
- mise en place du bureau de la CEI et transmission au Conseil Constitutionnel de la liste des membres à la mi-juillet 2014.
- prestation de serment du Président et des membres de la Commission Centrale devant le Conseil Constitutionnel au plus tard à la fin du mois de juillet 2014.

Fait à Abidjan, le 18 juin 2014  
Bruno Nabagné KONE  
Ministre de la Poste et des TIC  
Porte-parole du Gouvernement  
[porteparoledugvt@egouv.ci](mailto:porteparoledugvt@egouv.ci)